Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

BSPL

AUDIT ■ EXPERTISE COMPTABLE ■ STRATÉGIE

Bertrand SERRANO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
DESS FISCAL
DEA ANALYSE FINANCIERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2025

ASSOCIATION OGEC SAINT-JOSEPH

85, rue de Limayrac
BP 5202
31079 Toulouse Cedex 5
Siret : 776 944 191

20 RUE THERON DE MONTAUGE
31200 TOULOUSE
SAS AU CAPITAL DE 50 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr

commissaire aux comptes

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

BSPL
AUDIT ■ EXPERTISE COMPTABLE ■ STRATÉGIE

A l'Assemblée Générale de l'association OGEC SAINT-JOSEPH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OGEC SAINT-JOSEPH** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le point 1 de l'annexe des comptes annuels concernant les événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice, notamment les emprunts accordés et la situation immobilière de l'association.
- Le point 2.1 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode et de présentation comptable qui expose les modalités d'application du règlement ANC 2022-06 et ses incidences sur les comptes de l'association en termes de modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note de l'annexe intitulée « 2.2 – principales méthodes d'évaluation et présentation » expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives à ce poste et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note de l'annexe intitulée « 2.2.4 Provisions pour risques et charges » expose les règles et méthodes comptables relatives aux provisions pour gros travaux. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivi par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives aux postes précités et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 3 février 2026

SAS BSPL AUDIT
Commissaire aux comptes
Représentée par Bertrand SERRANO

DocuSigned by:
Bertrand SERRANO
9849AA9EC21F490...

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Bilan et Resultat

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/08/2024 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,							
. Autres immobilisations incorporelles	221 949,67	198 018,08	23 931,59	0.10	35 822,13	0.15	
Immobilisations corporelles							
. Constructions	32 611 756,43	20 852 086,56	11 759 669,87	50,72	12 769 180,78	52,53	
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 854 691,00	8 462 404,07	392 286,93	1,69	381 735,00	1,57	
. Autres immobilisations corporelles	1 732 110,76	1 166 961,50	565 149,26	2,44	568 942,18	2,34	
. Immobilisations corporelles en cours	183 611,66		183 611,66	0,79	652 760,14	2,69	
Immobilisations financières							
. Participations et Créances rattachées	1 141,50		1 141,50	0,00	1 113,00	0,00	
. Prêts	161 539,00		161 539,00	0,70	76 995,00	0,32	
. Autres	3 757,78		3 757,78	0,02	3 757,78	0,02	
TOTAL (I)	***43 770 557,80***	***30 679 470,21***	***13 091 087,59***	56,47	***14 490 306,01***	59,61	
ACTIF CIRCULANT							
Avances et acomptes versés sur commandes	86 680,00		86 680,00	0,37	84 400,00	0,35	
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	528 130,38	12 592,39	515 537,99	2,22	207 579,99	0,85	
. Autres	1 435 026,90	139 060,50	1 295 966,40	5,59	1 056 595,10	4,35	
Disponibilités	7 803 491,51		7 803 491,51	33,66	8 171 905,37	33,62	
Charges constatées d'avance	390 618,47		390 618,47	1,68	295 916,67	1,22	
TOTAL (II)	***10 243 947,26***	***151 652,89***	***10 092 294,37***	43,53	***9 816 397,13***	40,39	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***54 014 505,06***	***30 831 123,10***	***23 183 381,96***	100,00	***24 306 703,14***	100,00	



Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	17 389 915,47	75,01	16 883 393,28	69,46
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	345 916,33	1,49	345 916,33	1,42
Report à nouveau	331 308,27	1,43	331 308,27	1,36
Excédent ou déficit de l'exercice	382 697,04	1,65	506 522,19	2,08
Situation nette (sous total)	18 449 837,11	79,58	18 067 140,07	74,33
Subventions d'investissement	1 426 626,66	6,15	1 542 919,40	6,35
TOTAL (I)	***19 876 463,77***	85,74	***19 610 059,47***	80,68
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	9 000,00	0,04		
Provisions pour charges	754 464,10	3,25	1 344 419,00	5,53
TOTAL (III)	***763 464,10***	3,29	***1 344 419,00***	5,53
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	464 778,42	2,00	1 487 976,47	6,12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	872 464,38	3,76	919 687,80	3,78
Dettes fiscales et sociales	217 137,81	0,94	315 360,74	1,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	260 882,91	1,13	151 791,53	0,62
Autres dettes	644 848,08	2,78	477 408,13	1,96
Produits constatés d'avance	83 342,49	0,36		
TOTAL (IV)	***2 543 454,09***	10,97	***3 352 224,67***	13,79
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**23 183 381,96**	100,00	***24 306 703,14***	100,00

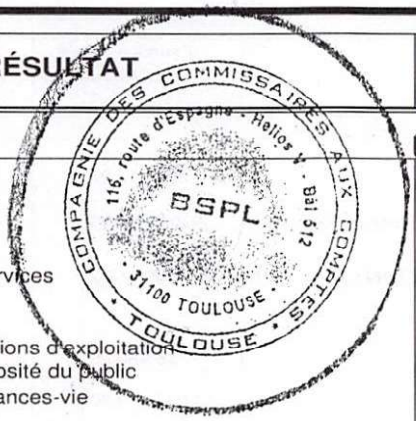
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

SAINT JOSEPH

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025 — Présenté en Euros



COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	13 981,01		3 400,00		10 581	311,21
- Ventes de prestations de services	9 416 796,74		9 070 675,93		346 121	3,82
- dont parrainages	-11 612,72		-13 077,10		1 465	11,20
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	3 693 247,18		3 281 716,31		411 531	12,54
- Ressources liées à la générosité du public						
- Legs, donations et assurances-vie			7 368,39		-7 368	-100,00
- Contributions financières	7 636,68				7 636	N/S
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	1 347 454,56		1 374 531,55		-27 077	-1,96
Autres produits	109 560,25		38 639,93		70 921	183,55
Total des produits d'exploitation (I)	***14 588 676,42***		***13 776 332,11***		***812 344***	
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	119 811,99		178 626,57		-58 815	-32,92
Autres achats et charges externes	6 167 362,20		5 241 789,22		925 573	17,66
Aides financières	92 340,00		10 000,00		82 340	823,40
Impôts, taxes et versements assimilés	444 237,87		526 566,55		-82 329	-15,63
Salaires et traitements	3 340 899,84		3 338 249,80		2 650	0,08
Charges sociales	1 308 718,40		1 332 823,12		-24 105	-1,80
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 573 965,78		1 500 610,60		73 355	4,89
Dotations aux provisions	763 464,10		1 344 419,00		-580 955	-43,20
Autres charges	75 873,45		31 220,03		44 653	143,03
Total des charges d'exploitation (II)	***13 886 673,63***		***13 504 304,89***			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***702 002,79***		***272 027,22***		***429 975***	158,06
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	98 462,13		81 516,89		16 946	20,79
Différences positives de change	1,25		0,06		1	N/S
Total des produits financiers (III)	***98 463,38***		***81 516,95***		***16 947***	20,79
CHARGES FINANCIERES:						
Intérêts et charges assimilées	7 406,57		13 815,88		-6 409	-46,38
Différences négatives de change	161,49		25,88		136	544,00
Total des charges financières (IV)	***7 568,06***		***13 841,76***		***-6 273***	-45,31
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***90 895,32***		***67 675,19***		***23 220***	34,31
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***792 898,11***		***339 702,41***		***453 196***	133,41
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion			18 496,56		-18 496	-100,00
Sur opérations en capital			188 239,40		-188 239	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)			***206 735,96***		***-206 735***	-100,00

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

SAINT JOSEPH

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	390 712,07	20 939,18	369 773	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	***390 712,07***	***20 939,18***	***369 773***	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***-390 712,07***	***185 796,78***	***-576 508***	-310,28
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 489,00	18 977,00	512	2,70
Total des produits (I + III + V)	14 687 139,80	14 064 585,02	622 554	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 304 442,76	13 558 062,83	746 380	
EXCEDENT OU DEFICIT	***382 697,04***	***506 522,19***	***-123 825***	-24,44

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :
Dons en nature
Prestations en nature
Bénévolat

TOTAL

CHARGES :
Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens et services
Prestations
Personnel bénévole

TOTAL

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, route d'Espagne - Hélios V - Bât 512
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Annexes

PREAMBULE

Notre établissement, SAINT JOSEPH La Salle Toulouse a été fondé en 1840. C'est un établissement catholique d'enseignement. Sont regroupés sur le même site, une école, un collège, un lycée général et technologique, un campus des métiers et des classes Préparatoires aux Grandes Ecoles.
Sous contrat d'association avec l'Etat, nous appliquons les mêmes obligations dans les domaines de l'enseignement que les établissements publics.
SAINT JOSEPH fait partie du réseau "LA SALLE FRANCE".

Nous nous efforçons d'accompagner au mieux les jeunes tout le long de leur scolarité et notamment en portant une attention particulière à ceux qui sont en difficultés scolaires, économiques ou culturelles. Pour cela, nous travaillons en collaboration avec les familles et les organismes susceptibles d'apporter une aide éducative.

Un CDI (centre de documentations et d'informations) est à la disposition des élèves afin de permettre à chacun de pouvoir renforcer leurs connaissances, en leur apportant également une aide personnalisée à la maitrise des outils de recherche de l'information.
Plus de 1000 ordinateurs, tablettes sont mis à la disposition des équipes pédagogiques pour faciliter certains apprentissages.
Le sport a une place importante également au sein de l'établissement : nous disposons de gymnases, terrain de foot, piste d'athlétisme, dojo, mur d'escalade...
Un internat permet d'accueillir 180 jeunes. De nombreuses activités leur sont proposées pour faciliter leur intégration, la gestion du stress.

L'association peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes les formes.

Les moyens mis en œuvre :
- personnel enseignant mis à disposition par l'Etat : 263 pour 2025
- personnel salarié OGEC : 95.29 équivalents temps plein
- locaux scolaires et para scolaires : 10 ha

L'exercice social clos le 31/08/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/08/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 23 183 381,96 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 382 697,04 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/02/2026 par le conseil d'administration.



Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Abandon d'un projet : un permis avait été accordé en 2022 pour construire un réfectoire pour la maternelle, des salles de cours pour le primaire et faire des réaménagements des restaurants du corps enseignant, du lycée et du collège et des réaménagements des sanitaires du lycée professionnel et de la maternelle.
Le réaménagement du restaurant du corps enseignant et du restaurant lycée a été réalisé et a fait l'objet du dépôt le 21 juin 2024 de la déclaration d'achèvement des travaux. En revanche, il a été décidé en juillet 2025 d'abandonner le reste du projet. Des études et travaux avaient été réalisés pour le reste du projet abandonné, c'est ce qui explique les charges exceptionnelles figurant au compte de résultat de l'exercice pour 390 712 Euros. Il y a également dans ce montant les frais liés au projet d'un street food abandonné.
Pour ces travaux, les taxes d'aménagement et la taxe archéologique avaient été payées mais suite à la demande d'annulation du permis de construire pour le reste du projet abandonné, une procédure a été entamée afin de demander le remboursement des taxes dont le total est de 278 121 Euros : n'étant pas sûr à 100% d'obtenir le remboursement de la totalité, une provision pour dépréciation a été constatée à hauteur de 50% soit 139 061 Euros.

- Prêt 7 000 000 Euros : ce prêt de 7 000 000 Euros, accordé le 16 juin 2022, pour la restructuration des espaces de restaurations a été débloqué partiellement le 12 septembre 2022 pour 128 373,60 Euros. La mise à disposition du solde soit 6 871 626,40 Euros doit être effectuée au plus tard le 12 mai 2026. Mais compte tenu de l'abandon du projet mentionné plus haut, nous avons demandé à la banque s'il était possible de repousser la date limite de demande de libération, sachant que nous envisageons d'utiliser sur le solde restant 1 500 000 Euros et pas les 6 871 626 Euros. La demande est en cours.

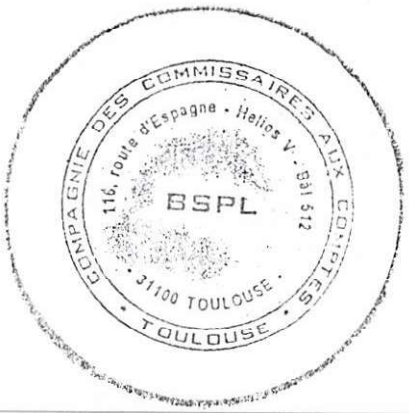
- Coût du personnel enseignant sous contrat rémunéré par le rectorat :
  - salaires bruts 2025 : 9 700 156 Euros
  - charges sociales 2025 (environ 45%) : 4.365 070 Euros

Il faut aussi prendre en compte la prévoyance de ce même personnel prise en charge par l'établissement soit pour 2025, 101 852 Euros.

- Protocole d'accord avec l'association Accueils de Loisirs Saint Joseph : le 7 mars 2025, un protocole d'accord a été signé concernant le versement d'une somme annuelle dont le montant ne pourrait excéder 100 000 Euros pour une durée déterminée couvrant l'année scolaire 2024/2025, mais reconduite tacitement chaque année et pour des périodes de douze mois couvrant chacune des années scolaires sauf dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre 3 mois avant la date d'expiration de la période contractuelle. Pour l'exercice clos le 31/08/2025, cette aide a été de 80 000 Euros.
Cette aide est destinée à permettre au CLAE Saint Joseph de proposer des activités conformes aux grandes lignes du projet La Sallien, et des activités cohérentes avec le projet pédagogique annuel de l'école primaire.

- Bail : un bail d'une durée de 9 ans avait été conclu entre la Fondation de la Salle et l'association Saint Joseph en décembre 1997, il était renouvelable par tacite reconduction. Le renouvellement devait intervenir en décembre 2023 mais les parties s'étaient rapprochées en vue de conclure un bail à construction afin de sécuriser les investissements réalisés par l'Association Saint Joseph, ce bail a été signé avec effet au 1er janvier 2025.

- Régularisations de taxes sur les salaires et cotisations URSSAF: suite à un audit social, il a été soulevé une erreur dans les calculs de charges sociales et taxes sur les salaires. Des déclarations rectificatives sur 3 ans ont été faites, ce qui a généré un produit de 46 595 Euros pour l'URSSAF et 83 285 Euros pour la taxe sur les salaires.



Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il a été appliqué pour la première fois et par anticipation, le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2022-06 du 4 Novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et en appliquant la nomenclature comptable de l'enseignement catholique associé à l'Etat par contrat définie et publiée par la FNOGEC.

Il est précisé l'impact de ce changement de méthode sur la comparabilité entre les exercices clos le 31 août 2024 et clos le 31 août 2025. Le reclassement des comptes de charges et produits exceptionnels en compte d'exploitation aurait eu pour impact de modifier le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat d'exploitation 2024 selon présentation ANC N° 2014-03 : 272 027,22 Euros
- Résultat d'exploitation 2024 selon présentation ANC N° 2022-06 : 457 724,00 Euros

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- application du plan comptable 2025 ANC 2022-06 pour l'exercice en cours,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Dans les résultats combinés sont intégrés les comptes des secteurs pédagogiques UFA, et CFC, en plus de l'ICAM pour les classes préparatoires aux grandes écoles de TOULOUSE.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée aux constructions et agencements selon les règles d'amortissement présentées ci-dessous, en conformité avec les recommandations de la FNOGEC. Il a été en effet considéré que la décomposition des autres immobilisations ne présentait pas de caractère significatif dans la mesure où chaque immobilisation formait un ensemble lié ayant des durées de vie similaires.

Amortissement et dépréciation de l'actif :
Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	1 à 5 ans
Constructions	5 à 40 ans
Matériel et outillage	1 à 12 ans
Installations générales	2 à 10 ans
Matériel de transport	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	2 à 10 ans



Créances :
Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :
Provisions pour gros travaux : chaque exercice la prévision des travaux est estimée : la provision au 31 août 2024 était de 1 139 226 Euros.
Sur l'exercice 31 août 2025, la prévision estimée a été de 542 791 euros : 342 791 Euros pour l'exercice 2025/2026, 170 000 Euros pour l'exercice 2026/2027 et 30 000 Euros pour l'exercice 2027/2028.

Les travaux prévus sont :
- la rénovation de salle au lycée général sur 2 ans pour un montant global de 55 000 Euros
- la mise en conformité de salle au lycée professionnel pour 39 000 Euros ainsi que la rénovation complète des toilettes pour 30 000 Euros et sur l'exercice suivant la rénovation de salle au plateau technique pour 20 000 Euros
- la rénovation de salle au niveau du Campus pour 20 000 Euros
- le changement de rideaux au niveau de l'internat pour 10 000 Euros
- la réfection des toilettes au collège pour 234 000 Euros et rénovation de plusieurs salles pour 50 000 Euros
- la rénovation de salle et réfection des toilettes du bâtiment pour 44 791 Euros
- la réfection du réseau chauffage pour 40 000 Euros

Sur l'exercice le montant des gros travaux réalisés et passés en charge a été de 522 359 Euros.

Provision pour litige : un litige prudhommal est en cours avec un ancien salarié, le risque encouru est chiffré à 9 000 Euros et a fait l'objet d'une provision pour risque.

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Indemnités de fin de carrière :
En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. La provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée pour l'ensemble du personnel OGEC et ne comprend donc pas le personnel enseignant.

Le mode de calcul est indiqué ci-après.

La méthode retenue pour le calcul de cette provision est la méthode actuarielle. La convention collective retenue est celle de l'enseignement privé non lucratif, en tenant compte des paramètres suivants :
- départ à la retraite à 64 ans pour toutes les catégories
- taux de rotation du personnel : 1%
- taux d'augmentation des salaires : 1%
- taux des charges patronales 49% pour les cadres et le chef d'établissement, 40% pour les non cadres et 44% pour les agents de maîtrise
- table de mortalité : INSEE 2020-2022

La valeur de l'engagement au 31 août 2025 est de 211 673 Euros, montant qui a été provisionné.

Contributions volontaires :
Néant

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice précédent. En revanche, comme indiqué plus haut, il a été appliqué par anticipation le plan comptable 2025 selon l'ANC 2022-06.



Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	221 950			221 950
Immobilisations corporelles	43 437 095	552 588	607 513	43 382 170
Immobilisations financières	81 866	84 573		166 438
TOTAL	**43 740 910**	**637 161**	**607 513**	**43 770 558**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	186 128	11 891		198 018
TOTAL I	186 128	11 891		198 018
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui	19 789 053	1 063 033		20 852 087
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	8 291 257	171 147		8 462 404
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	308 509	73 099		381 608
Matériel de transport	85 652			85 652
Matériel de bureau et informatique	590 005	109 696		699 702
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	29 064 477	1 416 975		30 481 452
TOTAL GENERAL (I+II)	**29 250 604**	**1 428 866**		**30 679 470**

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, route d'Espagne - Hélios V - Bât 512
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	515 538	515 538	
Autres créances	1 382 646	1 298 246	84 400
Charges constatées d'avance	390 618	390 618	
TOTAL	**2 288 803**	**2 204 403**	**84 400**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	40 435
Subventions/financements	319 405
Autres produits à recevoir	784 487
TOTAL	1 144 327

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	9 589	145 100	3 036	151 653
Comptes financiers				
TOTAL	**9 589**	**145 100**	**3 036**	**151 653**



Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	16 883 393	506 522			17 389 915
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	345 916				345 916
Dont générosité du public					
Report à nouveau	331 308				331 308
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	506 522	382 697		506 522	382 697
Dont générosité du public					
Situation nette	**18 067 140**	**889 219**		**506 522**	**18 449 837**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	1 542 919		15 886	132 179	1 426 627
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**19 610 059**	**889 219**	**15 886**	**638 701**	**19 876 464**
TOTAL dont générosité du public					

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Néant

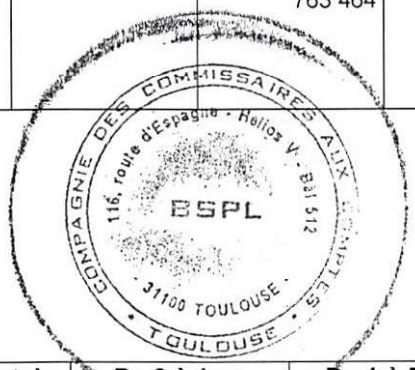


Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	205 193	211 673	205 193	211 673
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	1 139 226	542 791	1 139 226	542 791
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		9 000		9 000
TOTAL (II)	**1 344 419**	**763 464**	**1 344 419**	**763 464**
TOTAL GENERAL (I+II)	**1 344 419**	**763 464**	**1 344 419**	**763 464**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		763 464	1 344 419	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants



Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	464 778	318 776	144 369	1 634
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	872 464	872 464		
Dettes fiscales et sociales	217 138	217 138		
Dettes sur immobilisations	260 883	260 883		
Autres dettes	644 848	644 848		
Produits constatés d'avance	83 342	83 342		
TOTAL	**2 543 454**	**2 397 451**	**144 369**	**1 634**

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	45
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	68 311
Dettes fiscales et sociales	20 674
Autres dettes	62 941
TOTAL	**151 971**



Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

Concours publics :

- montant perçu de l'Etat (collège, lycées) : 1 251 356 Euros
- montant perçu de la Région (collège, lycées) : 972 641 Euros
- montant perçu du Département : 691 598 Euros
- montant perçu de la Commune (primaire) : 440 212 Euros

Subventions d'investissement :

- 92 751 Euros de la Région à percevoir sur les travaux des fenêtres
- 15 886 Euros : part de la taxe apprentissage affectée aux investissements

Ventilation de l'IS

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés sur les revenus financiers qui sont compris dans le résultat courant : les produits financiers imposés ont été de 81 215 Euros et ont généré 19 489 Euros d'IS.

Contributions volontaires en nature

Néant

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

Néant

Docusign Envelope ID: 869C67A8-98AC-4D42-A019-154DEC9BBA8A

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS



Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Rémunération des cadres dirigeants

Rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 : cette information n'est pas communiquée, afin de respecter la confidentialité car seul un des trois plus hauts cadres est salarié. En effet, tous les membres du conseil d'administration sont des bénévoles.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	38	
Non cadres	56	
TOTAL	**94**	**0**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 18 822 Euros.